

UN LIBRARY

JUN 11 1979

UN/SA COLLECTION

RAPPORTS SPÉCIAUX
DU
COMITÉ SPÉCIAL
CONTRE L'APARTHEID

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 22A (A/33/22/Add.1 et 2)



NATIONS UNIES

RAPPORTS SPÉCIAUX
DU
COMITÉ SPÉCIAL
CONTRE L'APARTHEID

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE - TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 22A (A/33/22/Add.1 et 2)



NATIONS UNIES

New York, 1979

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le présent volume contient deux rapports spéciaux présentés à l'Assemblée générale par le Comité spécial contre l'apartheid. Ils ont déjà été distribués sous forme ronéotypée sous les cotes A/33/22/Add.1-S/12858/Add.1 et A/33/22/Add.2-S/12858/Add.2

/Original : anglais/

/8 février 1979/

TABLE DES MATIERES

<u>Document</u>	<u>Titre</u>	<u>Pages</u>
A/33/22/Add.1	<u>Premier rapport spécial.</u> Sanctions contre l'Afrique du Sud dans le domaine de l'approvisionnement en pétrole	2
A/33/22/Add.2	<u>Deuxième rapport spécial.</u> Faits nouveaux intervenus récemment dans les relations entre Israël et l'Afrique du Sud	6

DOCUMENT A/33/22/Add.1

Premier rapport spécial

Sanctions contre l'Afrique du Sud dans le domaine de
l'approvisionnement en pétrole

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D' ENVOI		2
RAPPORT SPECIAL DU COMITE	1 - 10	3

LETTRE D'ENVOI

Le 21 septembre 1978

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint, à l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, un rapport spécial établi par le Comité spécial contre l'apartheid sur les sanctions contre l'Afrique du Sud dans le domaine de l'approvisionnement en pétrole.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président
du Comité spécial contre
l'apartheid,

Leslie O. HARRIMAN

Son Excellence
Monsieur Waldheim
Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies
New York

RAPPORT SPECIAL DU COMITE

1. Depuis sa création en 1963, le Comité spécial a constamment souligné l'importance et l'efficacité d'un embargo sur le pétrole contre l'Afrique du Sud parmi les mesures qui pourraient être prises par la communauté internationale en vue de supprimer l'apartheid en Afrique du Sud.
2. Dans son rapport à l'Assemblée générale en 1963, le Comité avait recommandé de rechercher comment assurer un embargo efficace sur les expéditions de pétrole à destination de l'Afrique du Sud 1/.
3. L'Assemblée générale, dans sa résolution 1899 (XVIII) du 13 novembre 1963 sur la question de Namibie, priait instamment tous les Etats de s'abstenir de toute fourniture de pétrole ou produits pétroliers à l'Afrique du Sud, de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit.
4. Par la suite, en 1965, le Comité d'experts, créé en application de la résolution 191 (1964) du Conseil de sécurité, a mis l'accent, dans son rapport, sur l'importance d'un embargo sur le pétrole et les produits pétroliers parmi les mesures qui pourraient être prises, selon qu'il conviendrait, aux termes de la Charte des Nations Unies, contre la République sud-africaine 2/. Le Conseil de sécurité n'a cependant pris aucune mesure pour donner suite à ce rapport en raison de l'opposition de quelques Etats.
5. Les investissements - des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la France et de l'Iran en particulier - dans l'industrie pétrolière en Afrique du Sud ont beaucoup augmenté depuis 1965, et le régime sud-africain a commencé, à grands frais, à stocker du pétrole.
6. Dans l'intervalle, toutefois, la proposition d'un embargo sur le pétrole, fortement soutenue par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Conférence des pays non alignés, a recueilli un appui croissant de la part des Etats Membres. A la suite de la décision prise à Alger en novembre 1973 par la Conférence au sommet des Etats arabes d'imposer l'embargo complet sur le pétrole à l'Afrique du Sud, l'OUA et le Comité spécial ont redoublé d'efforts pour parvenir à un embargo qui serait respecté par tous les Etats.
7. Le Programme d'action contre l'apartheid, adopté dans la résolution 31/6 J de l'Assemblée générale du 9 novembre 1976, demandait à tous les gouvernements "de s'abstenir de fournir du pétrole, des produits pétroliers et d'autres matériaux stratégiques à l'Afrique du Sud". Dans sa résolution 32/105 G du 14 décembre 1977, l'Assemblée priait à nouveau tous les Etats "d'imposer un embargo sur les livraisons de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud et sur les investissements dans l'industrie pétrolière en Afrique du Sud".

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Annexes, point 30 de l'ordre du jour, document A/5497, par. 515.

2/ Documents officiels du Conseil de sécurité, vingtième année, Supplément spécial No 2 (S/6210), par. 13.

8. Afin de faciliter cette action, le Comité spécial a pris des dispositions en vue d'une étude d'experts sur les "sanctions contre l'Afrique du Sud dans le domaine de l'approvisionnement en pétrole" 3/. L'étude montre clairement qu'un embargo sur le pétrole est faisable et serait efficace s'il était imposé par une décision de caractère obligatoire du Conseil de sécurité.

9. Le Comité spécial recommande donc que le Conseil de sécurité examine d'urgence cette question et prenne une décision de caractère obligatoire, en vertu du Chapitre VII de la Charte, touchant l'embargo sur les expéditions de pétrole et de produits pétroliers à destination de l'Afrique du Sud. Il recommande d'engager vivement tous les Etats à adopter des mesures législatives interdisant :

a) La vente ou la fourniture de pétrole ou de produits pétroliers à toute personne ou entité en Afrique du Sud, ou à toute personne ou entité qui pourrait vouloir approvisionner ensuite l'Afrique du Sud;

b) Toutes activités, menées par leurs ressortissants ou sur leur territoire, de nature ou visant à favoriser la vente ou la fourniture de pétrole ou de produits pétroliers à l'Afrique du Sud;

c) L'expédition sur des navires ou aéronefs immatriculés sur leur territoire ou affrétés par leurs ressortissants de pétrole ou produits pétroliers quels qu'ils soient à destination de l'Afrique du Sud;

d) La fourniture de tous services (conseils techniques, pièces de rechange, capitaux, etc.) aux compagnies pétrolières en Afrique du Sud.

10. A cet égard, le Comité spécial appelle l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur les dispositions de la résolution CM/Res. 634 (XXXI), adoptée par la trente et unième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Organisation de l'unité africaine (voir A/33/235, annexe I).

3/ Martin Bailey et Bernard Rivers, "Sanctions contre l'Afrique du Sud dans le domaine de l'approvisionnement en pétrole", Organisation des Nations Unies, Centre contre l'apartheid, Notes et documents No 12/78 (juin 1978).

Deuxième rapport spécial

Faits nouveaux intervenus récemment dans les relations entre Israël et l'Afrique du Sud

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI		6
I. INTRODUCTION	1 - 3	7
II. VOYAGE DU MINISTRE ISRAELIEN DES FINANCES EN AFRIQUE DU SUD	4 - 10	7
III. COLLABORATION MILITAIRE ET NUCLEAIRE	11 - 19	9
IV. POSITION D'ISRAEL CONCERNANT L'EMBARGO SUR LES LIVRAISONS D'ARMES A L'AFRIQUE DU SUD	20 - 24	11
V. COLLABORATION ECONOMIQUE	25 - 35	12
VI. TOURISME, RELATIONS CULTURELLES ET AUTRES RELATIONS	36 - 42	14
VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	43 - 46	15

LETTRE D'ENVOI

Le 20 novembre 1978

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport spécial du Comité spécial contre l'apartheid sur les faits nouveaux intervenus récemment dans les relations entre Israël et l'Afrique du Sud, que le Comité spécial a adopté à l'unanimité le 15 novembre 1978.

Ce rapport spécial est présenté à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité conformément aux dispositions pertinentes des résolutions 2671 (XXV) en date du 8 décembre 1970 et 32/105 D en date du 14 décembre 1977 de l'Assemblée générale.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président du Comité spécial
contre l'apartheid,

(Signé) Leslie O. HARRIMAN

Son Excellence
Monsieur Waldheim
Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies
New York

I. INTRODUCTION

1. On se souviendra que le Comité spécial a suivi avec inquiétude le renforcement de la collaboration entre Israël et le régime raciste d'Afrique du Sud ces dernières années. Dans sa résolution 31/6 du 9 novembre 1976, l'Assemblée générale s'est déclarée profondément préoccupée par cette situation, en particulier par l'assistance militaire fournie par Israël à l'Afrique du Sud, et a prié le Secrétaire général de diffuser largement le rapport du Comité spécial.

2. Sur rapport du Comité spécial, l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, par sa résolution 32/105 D du 14 décembre 1977, a condamné l'intensification de la collaboration entre le Gouvernement israélien et le Gouvernement sud-africain et a prié le Comité spécial "de suivre constamment l'évolution de la question et de faire rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité selon qu'il conviendra".

3. Le Président de la trentième session du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique, M. Ali Abdussalam Al-Treiki, ministre des affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne, a envoyé au Secrétaire général, au nom du Comité de coordination, une lettre appelant son attention sur

"... le fait que le régime raciste de Vorster a annoncé, le 13 février 1978, son intention d'octroyer à l'entité sioniste raciste un prêt d'un montant de 2 milliards de dollars. En échange, l'entité sioniste raciste a proposé au régime raciste d'Afrique du Sud de produire certaines marchandises en Palestine occupée, marchandises qu'il pourrait ensuite exporter vers les pays de la Communauté économique européenne et vers les Etats-Unis d'Amérique, en bénéficiant ainsi de tarifs douaniers plus avantageux. Le Ministre sioniste des finances a également étudié, alors qu'il se trouvait en Afrique du Sud, la possibilité pour l'entité sioniste, d'obtenir l'autorisation de pêcher dans les eaux territoriales sud-africaines et la question du développement des liaisons aériennes entre les deux entités racistes" (S/12562 du 16 février 1978).

II. VOYAGE DU MINISTRE ISRAELIEN DES FINANCES EN AFRIQUE DU SUD

4. Le Ministre israélien des finances, M. Simha Ehrlich, s'est rendu en visite officielle en Afrique du Sud, du 6 au 13 février 1978. Il s'est entretenu à cette occasion avec le Ministre sud-africain des affaires étrangères, M. R. F. Botha; ce dernier s'est déclaré satisfait des bonnes relations entre Israël et l'Afrique du Sud, qu'il a qualifiées d'amicales et de bénéfiques pour les deux pays. M. Ehrlich et le Ministre sud-africain des finances, M. Owen Horwood, ont examiné, au sein du Comité économique mixte, les aspects généraux des relations économiques et financières entre leurs pays. Il a été convenu que le Comité ministériel se réunirait périodiquement pour discuter des

investissements, des échanges commerciaux et des relations économiques, ainsi que d'autres questions d'intérêt commun. Au terme de sa visite, il a été annoncé que le Ministre des finances, M. Horwood, se rendrait en Israël dans le courant de l'année. Les deux ministres ont, en outre, signé un accord de coopération dans différents domaines 1/.

5. Le voyage du Ministre des finances en Afrique du Sud a été qualifié de très fructueux. Les deux ministres des finances ont eu de longs entretiens, en particulier sur la question des investissements et des lignes de crédit industriel. Ce voyage, qui devait, disait-on, inaugurer une nouvelle ère de coopération commerciale entre les deux pays, aurait permis de jeter les bases d'accords de coentreprises, prévoyant le transfert de connaissances techniques et une intensification des échanges commerciaux 2/.

6. La ligne de crédit industriel entre Israël et l'Afrique du Sud était épuisée mais, après de nouvelles négociations, Israël a pu faire de nouveaux achats à l'Afrique du Sud. Ces nouvelles transactions portent sur environ 40 millions de rands de produits sud-africains, et notamment de produits sidérurgiques de haute qualité. Les deux ministres ont signé un accord de coopération dans divers domaines ainsi qu'une convention visant à éviter la double imposition, qui est entrée en vigueur le 1er avril 1978.

7. Le Comité mixte dirigé par les deux ministres a également examiné la coopération entre les deux pays en matière de recherche agricole et médicale ainsi que l'octroi de droits de pêche à Israël, l'amélioration des liaisons aériennes entre les deux pays et la création et l'expansion de coentreprises industrielles 3/.

8. Selon l'envoyé du journal israélien Davar, le Ministre sud-africain des finances aurait accepté deux propositions présentées par Israël au début des entretiens, l'une concernant l'octroi de droits de pêche à Israël le long des côtes sud-africaines et l'autre la création d'un comité mixte de recherche pour la science, l'agriculture et la santé 4/.

9. Le Ministre israélien des finances, M. Simha Ehrlich, aurait indiqué qu'Israël pouvait constituer, pour les investisseurs sud-africains, une "filière très intéressante" pour l'exportation de produits industriels vers la Communauté économique européenne et vers les Etats-Unis, Israël pouvant jouer le rôle de "tête de pont" dans les deux directions. Cela était important pour les exportateurs sud-africains dans l'éventualité de l'application de sanctions commerciales et d'un boycottage économique contre l'Afrique du Sud 5/.

1/ Ministère de l'information de Pretoria, 1323 TU, 13 février 1978.

2/ Sunday Times, Johannesburg, 26 mars 1978.

3/ Ministère de l'information de Pretoria (en anglais), 1028 TU, 13 février 1978.

4/ Davar (en hébreu), Tel-Aviv, 9 février 1978, p. 3.

5/ Washington Post, Washington, 8 février 1978.

10. A la suite de la visite du Ministre des finances d'Israël en Afrique du Sud, le groupe israélien Tasbin Chemical Industries envisagerait de créer une coentreprise en Afrique du Sud. Les relations industrielles entre Israël et l'Afrique du Sud ont connu récemment un vif regain. Un certain nombre de sociétés sud-africaines envisageraient de transférer en Israël une partie de leurs chaînes de fabrication. Une autre coentreprise envisagée serait l'implantation en Israël d'une usine textile dont le financement serait assuré essentiellement par des capitaux sud-africains, la participation israélienne étant limitée à 28 p. 100 du capital de l'entreprise. En outre, un groupe d'investisseurs sud-africains, en collaboration avec le groupe Koor, organe industriel de l'Histadrut - la Fédération israélienne des travailleurs - avait investi 2 millions de rands dans l'aciérie Koor de Kiryat Gar, au sud de Tel-Aviv. L'usine produira annuellement 50 000 tonnes d'acier 6/.

III. COLLABORATION MILITAIRE ET NUCLEAIRE

11. On se souviendra qu'Israël était un important fournisseur de l'Afrique du Sud en matière militaire.

12. The Economist a annoncé pour la première fois, en novembre 1977, que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, M. Henry Kissinger, avait "demandé au Gouvernement israélien au début de 1975 d'envoyer des troupes en Angola pour prêter main forte à l'armée sud-africaine dans la lutte ... contre le MPLA". Israël aurait été prié de fournir à l'Afrique du Sud de l'équipement naval, du matériel électronique pour blindés et de l'équipement anti-insurrections. Il aurait promis de fournir à l'Afrique du Sud six anciens navires de guerre de type Rechef équipés d'un modèle très avancé du missile surface-surface Gabriel, de canons automatiques de 76 mm, de torpilles anti-sous-marins, d'un système de détection de sous-marins et de matériel électronique. L'auteur de l'article précisait que trois des navires avaient déjà été livrés. Des équipages sud-africains recevaient une formation dans les bases navales d'Israël. Les trois autres navires devaient être livrés au milieu de 1978. L'Afrique du Sud devait investir dans l'industrie militaire israélienne; en retour, l'Afrique du Sud devait recevoir les quatre ou cinq premiers Rechef nouvelle version qui doivent être construits en 1979-1980. Le nouveau Rechef est plus grand que l'actuel; il peut transporter un hélicoptère et est doté d'un dispositif de détection de sous-marins et de missiles anti-sous-marins. Il sera également équipé du missile surface-surface Gabriel. Quarante ingénieurs et techniciens sud-africains s'étaient rendus en Israël pour observer les travaux dans le chantier naval de Haïfa.

13. Autre exemple de collaboration militaire : Israël avait entrepris de moderniser 150 chars sud-africains de type Centurion et de les munir de plaques de blindage, dont sont équipés la plupart des véhicules blindés sud-africains, ce qui les rend moins vulnérables aux armes antichar.

6/ The Star, Johannesburg, 28 mars 1978.

14. Les trois principales sociétés dans leur secteur - Tadiran, Elvit et Israel Aviation Industries - vendaient à l'Afrique du Sud un volume considérable d'équipement militaire, allant des stations radar complètes aux barrières électroniques, en passant par les systèmes d'alerte contre les infiltrations de guérilleros, les systèmes de communication, les ordinateurs et le matériel de vision nocturne. Selon les mêmes informations, Israël fournissait également à l'Afrique du Sud des obusiers automoteur de 105 mm, des roquettes air-air et des engins antichar pour fantassins 7/.

15. The Guardian de Londres a signalé que trois canonnières étaient en cours de construction en Afrique du Sud, sous licence 8/.

16. D'après le New York Times, bien que les autorités israéliennes aient nié la présence de personnel militaire israélien en Afrique du Sud, 5 000 Israéliens ont émigré ces dernières années en Afrique du Sud et "on peut penser qu'il y avait parmi eux des gens qualifiés ayant des connaissances techniques sur le matériel fabriqué en Israël" 9/.

17. Une coentreprise aurait été mise sur pied avec des intérêts israéliens pour produire en Israël des hélicoptères Scorpion de conception américaine. Cet appareil, qui est fabriqué en Afrique du Sud par la société Rotor Flight Helicopters PVT Ltd., du Cap, sera exporté en Israël où il sera monté à l'usine de Shemavir-Masoa par la société Rotor Flight Helicopters Ltd. (Israël), qui a son siège en Israël 10/.

18. Selon le Ghanaian Times d'Accra, Israël fournit à l'Afrique du Sud des chasseurs bombardiers "Kfir", des vedettes lance-missiles, des véhicules de transport de troupe et de blindés, ainsi que du matériel électronique perfectionné 11/.

19. Le Sunday Chronicle de Lagos a annoncé récemment qu'une usine de communications militaires devait être construite aux environs de Pretoria. Le principal propriétaire en est la société israélienne Tardesan. Selon l'article en question, le projet a été "mis sur pied dans le cadre du programme de coopération militaire et économique entre Israël et l'Afrique du Sud" 12/.

JJ

7/ The Economist, Londres, 5 novembre 1977, p. 90-91.

8/ The Guardian, Londres, 15 février 1978.

9/ The New York Times, New York, 10 février 1978.

10/ The Star, Johannesburg, 1er décembre 1977.

11/ Ghanaian Times, Accra, 4 janvier 1978.

12/ Sunday Chronicle, Lagos, 20 août 1978.

IV. POSITION D'ISRAËL CONCERNANT L'EMBARGO SUR LES LIVRAISONS D'ARMES A L'AFRIQUE DU SUD

20. Le Conseil de sécurité a adopté, le 4 novembre 1977, la résolution 418 (1977). Le Ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Moshe Dayan, a déclaré le 6 novembre 1977 que son pays se tiendrait aux côtés de l'Afrique du Sud en dépit de l'embargo de l'ONU. Le Ministre israélien des affaires étrangères a dit : "L'Afrique du Sud a toujours été l'amie d'Israël et nous ne l'abandonnerons pas ..." 13/.

21. En outre, M. Dayan aurait refusé de dire si Israël passerait outre l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité et fournirait des armes à l'Afrique du Sud 14/. Des sources au Ministère israélien des affaires étrangères ont créé une certaine confusion en essayant d'expliquer la déclaration de M. Dayan. D'après ces sources : "M. Dayan n'a mentionné d'aucune façon la fourniture d'armes par Israël. On vient seulement d'informer Jérusalem de l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies" 15/.

22. M. Dayan a déclaré devant le Comité des affaires étrangères et de la sécurité de la Knesset le 6 décembre 1977 qu'Israël respecterait la résolution adoptée par le Conseil de sécurité concernant l'embargo contre l'Afrique du Sud. Le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général, le 7 décembre 1977, qu'Israël s'"inspirerait" de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. Ce n'est que le 3 avril 1978 qu'Israël a annoncé qu'il "se conformerait" à la résolution au lieu de simplement s'"en inspirer" (S/12475/Add.1).

23. On ne dispose d'aucun renseignement sur l'annulation de contrats antérieurs au 4 novembre 1977, sur la révocation de licences ni sur la livraison de fournitures militaires entre le 4 novembre 1977 et le 3 avril 1978.

24. Le Président du Comité spécial, M. Leslie O. Harriman, a déclaré le 8 novembre 1977 qu'il devait, à ce stade, exprimer de graves préoccupations devant les déclarations équivoques et contradictoires d'Israël concernant l'application des résolutions du Conseil de sécurité, et qu'Israël devait préciser sa position. Le Président du Comité spécial a déclaré à la cinquième séance du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) concernant la question de l'Afrique du Sud qu'il n'avait pas reçu de réponse du Gouvernement d'Israël à la lettre dans laquelle il demandait des renseignements sur les mesures prises concernant la livraison de navires de guerre et de missiles

13/ Jerusalem Domestic Service (en hébreu) 18 h 30, 5 novembre 1977.

14/ West Australian, Perth, 8 novembre 1977.

15/ Radio Tel-Aviv IDF (en hébreu) 15 h 10, 7 novembre 1977.

Gabriel au régime d'apartheid et sur l'offre d'assistance faite par Israël à ce régime concernant la construction de navires de guerre. Le Président a ajouté que les porte-parole israéliens avaient fait des déclarations équivoques et contradictoires à la presse (S/AC.20/1 du 30 juin 1978).

V. COLLABORATION ECONOMIQUE

25. Les relations commerciales entre Israël et l'Afrique du Sud reflètent les liens particuliers qui existent entre ces deux pays. La recrudescence de la coopération entre Israël et l'Afrique du Sud après 1973 a commencé à donner des résultats. En 1977, les importations sud-africaines en provenance d'Israël - exception faite des importations militaires - se sont élevées à 15,3 millions de rands et les exportations se sont élevées à environ 30 millions de rands. De plus, au cours des quatre premiers mois de 1978, les importations ont augmenté de 50 p. 100, passant de 6 millions de rands à 9 millions de rands. Le principal produit d'exportation de l'Afrique du Sud vers Israël est l'acier, dont 12 000 tonnes environ sont envoyées tous les mois en Israël. Parmi les autres principaux produits d'exportation, on peut citer le bois de sciage, l'amiante, le tabac, les panneaux durs, le ferromanganèse et les produits alimentaires en conserve. Outre de l'équipement militaire, Israël exporte vers l'Afrique du Sud de la potasse, des produits alimentaires pour animaux, des conserves, des machines spéciales, des textiles, des produits chimiques, des pièces détachées pour véhicules, des produits pharmaceutiques et d'autres marchandises. Il y a un service mensuel de transport par conteneur et un ou deux cargos par mois entre Durban et Eilat. M. Ephraïm Raviv, consul d'Israël pour les affaires économiques en Afrique du Sud, aurait noté que les sociétés sud-africaines s'intéressaient à nombre de projets en Israël, notamment la liaison ferroviaire Eilat-Beersheba, et un terminal de charbon pour une centrale électrique près de Haïfa 16/.

26. On chercherait actuellement à reconduire un accord secret conclu il y a trois ans qui fait d'Israël la seule exception à la règle sud-africaine interdisant aux Sud-Africains d'investir dans les pays étrangers 17/.

27. On a signalé que le Secrétaire sud-africain au commerce, M. Joseph Steyn, avait fait un discours lors d'un déjeuner marquant le premier d'une série de séminaires organisés en Afrique du Sud par une équipe d'hommes d'affaires et d'économistes israéliens. Selon lui, la meilleure façon de développer de façon spectaculaire le commerce dans les deux sens entre Israël et l'Afrique du Sud était de former des coentreprises entre les secteurs privés des deux pays dans le domaine de l'extraction minière, de l'industrie manufacturière et de la distribution. Il convenait de noter que le commerce entre l'Afrique du Sud et Israël avait continué de se développer entre 1974 et 1976 alors que le commerce mondial accusait une nette récession 18/. Au séminaire, on a notamment examiné les moyens

16/ Financial Mail, Johannesburg, 14 juillet 1978.

17/ Camberra Times, 29 décembre 1977.

18/ The Star, Johannesburg, 12 octobre 1977.

par lesquels les hommes d'affaires sud-africains pouvaient, par l'intermédiaire de sociétés israéliennes, accéder aux marchés d'outre-mer, en particulier ceux de la Communauté économique européenne. M. Tamir Agmon, professeur de finances à l'Université de Tel-Aviv, qui assistait au séminaire, a souligné l'importance du rôle d'Israël concernant l'accès des produits sud-africains aux pays de la CEE et aux Etats-Unis d'Amérique. Cette nouvelle voie d'accès aux marchés d'Europe occidentale revêt une importance particulière du fait de la position d'Israël, qui est membre associé du Marché commun, ce qui lui donne droit à des tarifs commerciaux préférentiels.

28. L'acier semi-traité et le fer importés d'Afrique du Sud sont travaillés au Centre sidérurgique d'Iskor, entreprise commune d'Iskor et des Koor Metal Industries d'Israël. Le métal travaillé sert à la fabrication de divers produits en Israël, puis est envoyé dans les pays du Marché commun et aux Etats-Unis. D'après M. Agmon, les importations de métaux de base d'Afrique du Sud en Israël se sont développées considérablement ces dernières années, passant de 1,2 million de rands en 1970 à plus de 17 millions de rands en 1975. Aujourd'hui, l'acier d'Iskor représente environ 40 p. 100 des exportations totales de l'Afrique du Sud vers Israël 19/.

29. M. Zeev Hirsch, ancien doyen de l'Ecole supérieure d'études commerciales de l'Université de Tel-Aviv, qui faisait partie de l'équipe israélienne qui s'est rendue en Afrique du Sud, a déclaré que les sociétés israéliennes et sud-africaines faisaient preuve de bon sens en établissant des coentreprises 20/.

30. The Star, de Johannesburg, a signalé que les investissements sud-africains et américains en Israël avaient augmenté au cours des neuf premiers mois de 1977 et avaient atteint 120 millions de dollars, soit une augmentation de 15 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Un représentant de l'organisme d'investissement sud-africain a déclaré qu'au cours du premier trimestre de 1978, les investissements en provenance d'Afrique du Sud s'étaient élevés au total à 10 millions de dollars des Etats-Unis 21/.

31. Il a été révélé que 40 p. 100 des recettes d'exportation israéliennes venaient de l'exportation de diamants polis. Jusqu'à 85 p. 100 des diamants bruts utilisés venaient d'Afrique du Sud 22/.

32. Des sociétés sud-africaines ont livré des conteneurs cannelés au Conseil israélien de commercialisation des agrumes. La commande initiale d'un million de conteneurs aurait été envoyée au début de 1978. L'usine israélienne de tôle ondulée qui assurait la moitié de l'approvisionnement du pays a été détruite par un incendie en 1977 23/.

19/ Ibid., 7 octobre 1977.

20/ Ibid., 11 octobre 1977.

21/ Ibid., 25 avril 1978.

22/ Washington Post, 8 février 1978.

23/ South Africa Digest, Pretoria, 9 décembre 1977.

33. Une société sud-africaine qui met au point des systèmes informatiques aurait passé un contrat avec la Banque d'Israël quelques mois seulement après le début de ses activités dans ce pays. Deux sociétés israéliennes ont également fait savoir qu'elles envisageaient de conclure des contrats analogues. La société sud-africaine en question est le seul détenteur des droits sur lesdits systèmes en Afrique du Sud, en Israël, en Iran et en Australie 24/.

34. Israël serait sur le point de conclure les négociations concernant l'approvisionnement en charbon de la centrale électrique qu'il prévoit de construire à Hadera, sur la Méditerranée. D'après l'ingénieur en chef de la compagnie d'électricité israélienne, la plus grande partie du charbon serait importée d'Afrique du Sud et d'Australie. Des représentants de cette compagnie se sont rendus en Afrique du Sud et ont discuté des livraisons et des contrats prévus avec les fournisseurs de charbon sud-africains 25/.

35. Il a été signalé que le Département israélien du travail avait proposé de promouvoir un programme d'échange de main-d'oeuvre entre Israël et l'Afrique du Sud. Ce programme viserait à encourager l'échange d'artisans et de techniciens entre les deux pays pour combler une lacune dans la formation et pour aider l'industrie manufacturière à élargir ses connaissances. Le programme s'adressait spécifiquement aux ouvriers métallurgiques, aux mécaniciens et au personnel d'hôtellerie 26/.

VI. TOURISME, RELATIONS CULTURELLES ET AUTRES RELATIONS

36. L'Ambassadeur d'Israël en Afrique du Sud a déclaré que son pays avait commencé un programme de coopération avec l'Afrique du Sud dans le domaine médical. L'accord sur la question a été conclu après le voyage en Israël du Chef du Conseil de la recherche médicale sud-africain au début 1977 27/.

37. L'Association des agences de voyage sud-africaines a tenu son Congrès annuel à Tel-Aviv le 14 octobre 1977. Le Congrès a été ouvert par le Ministre israélien de l'industrie, du commerce et du tourisme, M. Yigal Hurwitz. Le Président de la compagnie aérienne israélienne El Al a prononcé un discours devant le Congrès. Plus de 200 délégués venant d'Afrique du Sud ont assisté à la réunion 28/.

38. La troupe de chants et de danses de Jérusalem s'est rendue en Afrique du Sud en août 1978 et a donné des représentations au Civic Center de Johannesburg.

24/ Ibid.

25/ The Star, Johannesburg, 10 mai 1978.

26/ Ibid., 8 mai 1978.

27/ South African Digest, Pretoria, 25 novembre 1977.

28/ The Star, Johannesburg, 15 octobre 1977.

39. On a annoncé qu'une troupe de danse sud-africaine ferait une tournée de trois semaines en Israël à partir du 26 octobre 1978. La tournée serait, semble-t-il, payée par les Israéliens 29/.

40. Une équipe d'escrime junior d'Afrique du Sud a participé à un tournoi international organisé en Israël fin juillet 30/.

41. L'équipe de hand-ball israélienne de l'Université Ben Gourion, qui se composait de 12 joueurs et de deux accompagnateurs, a décidé de faire une tournée de trois semaines en Afrique du Sud malgré le risque qu'elle courait d'être frappée de suspension pour d'autres matchs internationaux 31/.

42. Une équipe sud-africaine de cinq joueurs de bowling de Springboks a joué en Israël en septembre 1978. C'était la première fois en neuf ans que des joueurs de bowling sud-africains jouaient à l'étranger 32/.

VII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

43. Le Comité spécial a constaté avec préoccupation la poursuite et l'intensification de la collaboration entre Israël et l'Afrique du Sud, en dépit de la résolution 32/105 D de l'Assemblée générale.

44. Il note avec une inquiétude particulière les déclarations équivoques et contradictoires faites par les porte-parole israéliens quant à l'application de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité concernant un embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à l'Afrique du Sud, déclarations qui font ressortir que le Gouvernement israélien persiste à tourner cette résolution et d'autres décisions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

45. Le Comité spécial note également avec préoccupation qu'Israël devient une "tête de pont" pour les marchandises sud-africaines sur le marché de la Communauté économique européenne. Le développement de la collaboration entre Israël et l'Afrique du Sud dans les domaines militaire, politique, économique, culturel et scientifique indique clairement le peu de cas que fait le Gouvernement israélien des nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Une telle collaboration constitue un acte d'hostilité contre le peuple opprimé d'Afrique du Sud et fait obstacle à la réalisation de ses aspirations.

29/ South African Digest, Pretoria, 11 août 1978 et Rand Daily Mail, Johannesburg, 7 juillet 1978.

30/ South African Digest, Pretoria, 4 août 1978.

31/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 30 août 1978.

32/ Rand Daily Mail, Johannesburg, 4 septembre 1978.

46. Le Comité spécial, ayant considéré ces faits, a décidé de communiquer le présent rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et de le faire diffuser largement, de façon que les organismes des Nations Unies et la communauté internationale puissent prendre les mesures appropriées conformément aux décisions et aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
